



AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE

TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX01

www.ag2rlamondiale.fr

A EAUCAISSE
M. DUNCET LE RAOUTE
SUR LES BOULEVARS DE SAULNIER

73124507000044

CCNOTIF / POILLOT



Pour tout renseignement, contactez
le service client au 0 972 67 2222 (Appel non surtaxé)

Pensez à vous identifier avec les références

Client : 47789266500027

Dossier : 6198008

SELARL CHIR DENTISTES DU BD LAUZE
78 BOULEVARD MIREILLE LAUZE
13010 MARSEILLE

Roubaix, le 31 juillet 2024

Objet : Décompte des prestations

A partir de janvier 2024, les entreprises possédant un Espace client ne recevront plus leurs décomptes de prestations par voie postale mais pourront les télécharger depuis le service « Consulter vos règlements d'arrêt de travail ». Vous n'avez pas d'Espace client ? Inscrivez-vous sur <https://www.ag2rlamondiale.fr/entreprises> pour créer votre compte et accéder à vos services.

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser le détail de notre règlement.

Madame PIRATONI MARINE

Arrêt de travail du 19/01/2024

Adhésion : 03339239

N° SS : 2930813155146

ELEMENT DE REFERENCE

Salaire mensuel reconstitué selon les termes du contrat : 2738,21 €

Page 1 / 2

AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R
14-16 boulevard Malesherbes 75008 Paris 8-Siren 333 232 270



CHÈQUE
ÉMIS LE :



BNP PARIBAS

PAYEZ CONTRE CE CHEQUE NON ENDOSSABLE SAUF au profit d'un établissement bancaire ou assimilé.

***QUATRE CENT TRENTE UN EUROS ET CINQUANTE TROIS CENTIMES

A : SELARL CHIR DENTISTES DU BD LA

€ 431,53 ***

Payable en France

Compte

ELYSEE HAUSSMANN
ENTREPRISES
83 boulevard Sébastopol
75002 PARIS
Guichet N° 00819

00274 00016111719
AG2R PREVOYANCE
12, rue Edmond Poillot
28931 CHARTRES CEDEX 09

Tél. 01 55 23 70 06

A Chartres le 31 juillet 2024

[Signature]

252341 / 11251

CJP 2023-10

chèque n°

(80)

7541579



87

1/-



Période du 15/07/2024 au 25/07/2024

Nature	Nb jours	IJSS	Taux TA	Montant TA	Taux TB	Montant TB	Total
Au titre du contrat de base							
15/07/2024 au 25/07/2024 Prestation complémentaire	11	45,59	30,00 %	301,18			301,18
17/07/2024 au 25/07/2024 Revalorisation	9						2,22
							303,40
Charges patronales à 42,23 %							128,13

Règlement N° : 96EM1SIA

Montant : 431,53 €